

Question écrite du 29 octobre 2013 de Mme et M. Mathias Buschbeck et Marie-Pierre Theubet: «Vélos épaves: jusqu'à quand la situation va-t-elle se dégrader?»

Dans la réponse donnée à la question QE-390 «Les épaves de bicyclettes abandonnées sont-elles encore recyclées?», le Conseil administratif se félicite de la procédure d'évacuation des «vélos épaves». Pourtant, la réalité sur le terrain est bien moins rose; le nombre d'épaves qui utilisent indument les places prévues pour les vélos augmentent chaque mois. Cette situation est regrettable pour de nombreuses raisons, qui avaient d'ailleurs été mises en évidence lors de l'étude de la motion M-387 «Création d'une structure chargée de gérer le stationnement des vélos sur le domaine public». La plus évidente est l'absence de places en suffisance pour les vélos, augmentant d'autant la pression sur le reste du domaine public. La raison de cette situation est d'ailleurs relevée dans la réponse du Conseil administratif: la disparition de la vignette rend plus compliquée l'identification des épaves. Néanmoins, cela ne saurait être une raison suffisante pour laisser la situation se dégrader.

Malgré la disparition de la vignette, que compte faire le Conseil administratif pour que les vélos épaves soient correctement évacués du domaine public?